

Note Chambre d'Agriculture de l'Aude – CA11 2024

Suite de l'échange « L'eau, tous concernés ! »

OBJECTIF	CONTEXTE & PROPOSITIONS	PROJET(S) CONCERNE(S)
Sécuriser l'accès à l'eau pour les élevages et la problématique de l'abreuvement	Le maintien de l'élevage dans nos zones de montagne est un enjeu primordial au-delà des éléments agricoles : préservation de la biodiversité, maintien des milieux ouverts (zones humides) et lutte contre les incendies. Afin de sécuriser ces élevages et les réseaux AEP, nécessité de plus en plus prégnante face au changement climatique, il convient de sécuriser leur accès à l'eau. Or, nombre de ces éleveurs ne bénéficient pas à l'heure actuelle d'autorisation de prélèvement (réseau AEP, captage de source, etc.). Il convient donc de régulariser ces prélèvements afin d'enclencher des projets de sécurisation de l'abreuvement et des autres usages. Or, ces procédures de régularisation sont lourdes et non adaptées au cas des éleveurs. En outre, les projets d'abreuvement ne bénéficient pas d'enveloppe dédiée, ce qui rend complexe leur réalisation car les enveloppes existantes ne sont pas adaptées. → Nous proposons donc de simplifier les procédures de régularisation pour l'abreuvement, lorsque ces demandes sont portées dans le cadre d'un projet collectif, validé en concertation avec l'ensemble des partenaires (EPTB de bassin, services de l'Etat, associations environnementales, SDIS, etc.). → <u>Nous proposons d'ouvrir une enveloppe spécifiquement dédiée à l'abreuvement.</u>	> Projet « SSAPAU » (schéma de sécurisation de l'abreuvement et de préservation des autres usages, portés par la CA11 et financé par l'AERMC) > 130 sollicitations dans l'Aude (qui pourront déboucher sur des projets portés collectivement par des mairies ou EPCI)

Réaliser des forages test dans les secteurs orphelins de ressource	Dans certains secteurs du département de l'Aude, l'accès à de la ressource de surface n'est pas possible. En conséquence, la seule solution pour maintenir une agriculture viable dans ces espaces, en contexte de changement climatique, est la mobilisation de ressource souterraine. Autoriser des forages tests nous permettrait d'évaluer la disponibilité et vulnérabilité de ces ressources, puis d'en instaurer une gestion collective précautionneuse. Pour autant, pour l'instant, les financements publics ne nous permettent pas de financer des études et/ou travaux portant sur de la mobilisation de ressource souterraine. → Nous proposons d'inclure les eaux souterraines dans le cadre des financements.	> Projet « Littoral – Forages) : projet de réalisation d'études préalables visant à déployer la mobilisation de ressources souterraines sur (les communes de Peyriac de Mer, Portel des Corbières, Sigean, Roquefort des Corbières, La Palme et Caves (14 projets de forages dont 5 réutilisations) > Reprise d'un forage sur la commune de Moussan > Mise en service d'un forage réalisé en 2024 sur la commune de Talairan
Remobiliser des petits stockages d'eau déjà existants sur nos territoires	Dans le département de l'Aude, plusieurs centaines de petits ouvrages de stockage d'eau ont été construit dans la seconde moitié du XXe siècle pour divers usages, dont agricoles, et ne sont pour certains plus utilisés. Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et de soucis de préserver les milieux naturels existants, remobiliser ces stockages est crucial : pour compenser des prélèvements existants, développer un usage sobre de la ressource, réaliser du soutien d'étiage. Pour autant, certains de ces ouvrages ont été laissés à l'abandon et se sont détériorés : il est nécessaire de les remettre en état avant de pouvoir les remobiliser. Or, les procédures réglementaires lourdes et coûteuses pour ce faire découragent les porteurs de projet, qui laisse les ouvrages à l'abandon, entraînant un risque d'effacement des seuils. → Nous proposons de simplifier les procédures relatives au curage de plans d'eau (lorsque celui-ci est en dérivation ou sur un cours d'eau), en considérant qu'il ne s'agit pas de travaux en rivière mais dans un milieu déjà artificialisé.	> Projet « Mission remobilisation des stockages d'eau existants », porté par la CA11 et financé par l'AERMC. > 55 plans d'eau mobilisables à moyen terme, dont 25 sur une masse d'eau déficitaire (pouvant donc participer à la restauration du on état de la masse d'eau via du soutien d'étiage).

	→ Nous proposons de simplifier l'ensemble des procédures relatives aux travaux d'entretien des retenues (dossiers simplifiés digue et organes hydrauliques). → <u>Nous proposons de rendre éligibles aux financements publics ces travaux de remise en état de retenues existantes, dans la mesure où ces travaux représentent un véritable bénéfice pour la société.</u> → Nous proposons que ces procédures simplifiées puissent être octroyées lorsque les demandes sont portées dans le cadre d'un projet territorial, validé en concertation avec l'ensemble des partenaires (EPTB de bassin, services de l'Etat, associations environnementales, SDIS, etc.).	
Déployer des projets de retenue d'eau multi-usages structurants	Certains territoires sont orphelins de ressource en eau, c'est-à-dire qu'ils ne bénéficient pas d'un accès historique via des cours d'eau ou des réseaux d'irrigation anciens. Ce sont souvent les territoires les plus frappés par le changement climatique, dans lesquels la gestion de l'eau et donc l'accès à la ressource est un des piliers de la résilience des exploitations. Si c'est un des leviers de l'adaptation au changement climatique parmi d'autres, c'est l'axe de travail le plus complexe à déployer du fait des enjeux réglementaires. Pour autant, ces projets sont cruciaux pour la vie de nos territoires et représentent un intérêt général majeur. → Nous proposons d'intégrer les plans d'eau multi-usages (agriculture, DFCI, soutien d'étiage, etc.) à la liste des projets d'intérêt général majeur. Cela permettrait de faciliter le déroulé et de simplifier le contenu des dossiers réglementaires, qui pour l'instant sont bloquants. → Dans le cadre de dossiers en déclaration portés par un collectif, nous proposons de rester sur des études bibliographiques et de ne pas introduire d'inventaires par exemple. En effet, le dossier de déclaration regroupe par définition des dossiers à faible impact. Cela nous permettrait de déployer effectivement des projets. → Nous proposons de revoir la cartographie des masses d'eau en état moins que bon (critère quantitatif). En effet, si cette cartographie pose un cadre nécessaire,	> Projet de Pradelles-en-Val (porté par l'Agglomération de Carcassonne, 80 ha irrigués potentiels, usages : viticulture, arboriculture et abreuvement, DFCI) ; > Projet de Montlaur (porté par l'Agglomération de Carcassonne, 150 ha irrigués potentiels) ; > Projet d'Aigues-Vives (porté par l'Agglomération de Carcassonne, 250 ha irrigués potentiels, usage : viticulture) ; > Projet de Gardie (100 ha irrigués potentiels) ; > Projet de Bouisse (groupement pastoral ou mairie, usage : abreuvement)

	elle est sur certains éléments du réseau hydrographique non cohérent avec leur réel fonctionnement. C'est le cas par exemple de canaux, ou de masses d'eau artificialisée car réalimentées. En complément, une distinction « état à l'étiage / hors étiage » permettrait d'être plus cohérent avec la réalité. En effet, de nombreux projets sont bloqués car ne pouvant prélever dans une masse d'eau en état moins que bon, bien qu'un prélèvement hivernal serait par exemple non impactant. Le lien sera à faire avec les modalités de financement.	> Projet de Tournissan (75 ha irrigués potentiels, usage : viticulture)
Valoriser les eaux usées de stations d'épuration	Remobiliser les eaux usées traitées de station d'épuration permet de sécuriser des usages et activités économiques, poumons de nos territoires, tout en limitant les impacts négatifs sur nos milieux aquatiques. Pour autant, les projets de REUSE se heurtent à une complexité réglementaire importante, qui entraîne des coûts conséquents. Ils sont aussi pour certains bloqués par le fait de privilégier l'apport d'eau de STEP dans les milieux, malgré le peu de valeur ajoutée de ces rejets, plutôt que d'en permettre un 2^e usage. → Nous proposons de favoriser la multiplicité de l'usage de l'eau sur nos territoires, et lorsque les apports de STEP ont peu d'impacts positifs sur les milieux, de prioriser la REUT. → Nous proposons de simplifier les procédures réglementaires liées aux projets de réutilisation d'eaux usées traitées : ne pas être systématiquement en dossier d'autorisation par exemple.	> Projet de Montredon des Corbières (porté par la cave coopérative, 90 ha irrigués potentiels) ; > Projet de Leucate (porté par le Grand Narbonne et l'ASL IrriLeucate, 60 ha irrigués potentiels) ; > Quatre autres projets REUSE à l'émergence.